

- Limites communales
- Limites parcellaires
- UEb : secteur d'extension résidentielle des communes d'hyper-proximité et rurales
- Uh2 : hameau non densifiable
- N : zone naturelle
- Npv : secteur dédié à l'accueil d'installations photovoltaïques

Prescription surfacique

- Zone humide identifiée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Secteur de mixite sociale au titre du L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Secteur avec taille minimale de logements au titre du L151-14 du Code de l'Urbanisme

Prescription linéaire

- - Chemin de randonnée à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement cyclable à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- ····· Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme

• • • Implantation des constructions dépendante des marges de recul à respecter vis-à-vis de la route départeme

